



PROCOLE SANITAIRE REGLEMENTANT L'ACCES A LA SALLE DES SPORTS

AVERTISSEMENT

Les moyens humains, matériels et financiers ne permettent pas à la municipalité d'assurer l'entretien et la désinfections des lieux comme cela est préconisé par la Haute Autorité de Santé Publique. En pénétrant dans cette espace clos public, vous en acceptez le principe et vous vous engagez à respecter le protocole sanitaire ci-dessous. Le Maire se réserve le droit de fermer à nouveau la salle des sports en cas de manquement grave constaté ou en cas de contamination constatée dans cette enceinte. Il incombe à chaque Président de club ou de section sportive de mettre en place le protocole sanitaire édicté par sa fédération et de le faire respecter.

PROCOLE A METTRE EN PLACE IMPERATIVEMENT

Le port du masque est obligatoire avant l'entrée dans la salle des sports y compris pour les pratiquants sportifs qui ne pourront l'enlever qu'une fois arrivés sur l'aire de jeu. Le masque devra être remis pour tous déplacements dans l'enceinte de la salle des sports.

- > Le port de gants est interdit dans l'enceinte de la salle des sports. Privilégier un bon lavage de mains.
- > La lavage des mains à l'eau et au savon ou avec du Gel Hydroalcoolique est obligatoire dès l'entrée. Il est préconisé le plus souvent possible.
- > Les vestiaires et les douches ne sont pas accessibles. Les pratiquants doivent arriver en tenue avec une paire de chaussures de rechange dans un sac et n'auront pas la possibilité de se doucher après leur pratique sportive.
- > Les pratiquants sportifs n'ont pas accès aux gradins. Ils doivent se rendre directement au bord du terrain face aux tribunes pour y déposer leurs effets personnels. Alors seulement ils pourront retirer leur masque.
- > Les parents, accompagnants ou spectateurs doivent impérativement se tenir assis dans les gradins en gardant le masque sur le nez et la bouche. Ils devront respecter la distanciation d'un siège vide entre eux et ne pourront en aucun cas accéder à l'aire de jeu.
- > Le comptoir/buvette ne peut en aucun cas servir de lieu de collation, encore moins de rassemblement.
- > Dès la fin de l'entraînement, chacun doit quitter la salle le plus rapidement possible afin de limiter autant que faire se peut les rassemblements de personnes dans l'espace clos.
- > Dès la fin d'un match ou d'une compétition, les spectateurs doivent quitter les gradins et la salle. Y compris en cas de successions de matchs. Dans la mesure du possible, les joueurs attendront que la salle soit vide pour sortir à leur tour avec un masque de protection.

Flavigny sur Moselle, le 13 août 2020

Le Maire,

Marcel TEDESCO

